

## comment se faire aider

Par [BBO](#) Postée le 10/04/2024 14:19

Bonjour, ma situation est bien proche de certaines lues sur votre site. Mariée depuis 43 ans à un homme de 10 ans plus âgé, j'ai toujours gardé une certaine admiration pour lui. En fait il a mis 43 ans à tout détruire financièrement : se remonter, tout remettre à terre. .... Il a maintenant 78 ans ....et plus rien m'a-t-il encore une fois avoué il y a un mois. Ce sont toujours des investissements en bourse. Par chance nos enfants sont tous élevés et autonomes. N'ayant que très peu travaillé, ma retraite est complètement insignifiante. Je suis allée hier à notre banque pour supprimer la procuration mutuelle que nous avions sur nos 2 comptes mais j'ignore s'il a des comptes ailleurs, je découvre cette éventualité en vous lisant. Il est parti tout à l'heure après une très longue conversation téléphonique : il pense regagner rapidement de l'argent avec un système de cryptomonnaie..... J'ignore avec quel argent et combien.....

---

### Mise en ligne le 15/04/2024

Bonjour,

Vous pensiez certainement adresser votre message sur le forum des discussions. Or, vous êtes ici sur le support de « vos questions/nos réponses » permettant de s'adresser à un professionnel formé en addictologie.

Pour vous permettre d'exposer votre situation sur le forum des discussions, nous vous transmettons un lien en bas de page vers la bonne rubrique.

Néanmoins, nous allons tenter de vous apporter quelques pistes de réflexion concernant votre situation.

Vous nous indiquez que votre mari vient de vous avouer avoir encore récemment perdu beaucoup d'argent. A priori, votre mari ne joue pas aux jeux d'argent mais ses pertes concernent des placements en bourse. Les conséquences financières vous mettent en risque, c'est pourquoi vous avez bien fait de vous rapprocher de votre banque pour annuler la procuration de votre époux sur votre compte.

Dans l'optique de mieux connaître vos droits et de vous préserver au mieux financièrement, sachez que vous pouvez vous rapprocher d'une assistante sociale de secteur. Chaque Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou Maison Départementale de la Solidarité (MDS), permet à tous citoyens de solliciter l'aide d'une

assistante sociale. Ces professionnels ont une compétence en matière de droit et peuvent vous informer des possibilités ou recours qui sont les vôtres.

Sachez qu'il est également possible de vous rapprocher d'une permanence juridique gratuite dans votre ville.

Nous vous transmettons en bas de page un lien vers le site des Maisons de la justice et du droit de votre ville pour y trouver les coordonnées et les contacter.

Enfin, en votre qualité d'entourage sachez qu'il existe des consultations destinées aux proches de personne dépendante dans des Centre de Soins d'Accompagnement de Prévention en Addictologie (CSAPA). Des entretiens sont possibles pour évoquer la situation et bénéficier de conseils et soutien adaptés à votre réalité. Médecin addictologue, psychologue, infirmier et assistante sociale sont en mesure de vous aider en vous apportant des pistes de réflexion.

Les consultations y sont confidentielles, individuelles et gratuites.

Nous vous joignons en bas de page un lien avec les coordonnées d'un CSAPA dans votre ville.

Vous trouverez également un article tiré de notre site internet concernant les protections possibles en votre qualité d'entourage.

En attendant, si vous ressentez le besoin d'échanger autour de votre situation, vous pouvez contacter nos écoutants par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h. Également par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv**

---

**[CSAPA LYON Presqu'île - Association Addictions France 69](#)**

22 rue Seguin  
69002 LYON

Tél : 04 72 65 06 00

Site web : [addictions-france.org/](http://addictions-france.org/)

**Secrétariat :** Lundi au Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h Vendredi de 13h à 16h30

**Accueil du public :** Lundi au Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h Vendredi de 13h à 16h30

**Consultat° jeunes consommateurs :** Lundi au Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h Vendredi de 13h à 16h30

**Service de prévention :** [prevention.aura69@addictions-france.org](mailto:prevention.aura69@addictions-france.org) Tél. 04 72 65 30 15

**Fermeture annuelle :** Du lundi 25 décembre 2023 au lundi 1er janvier 2024 inclus

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [Forums Joueurs info service](#)
- [Protéger ses finances](#)

**Autres liens :**

- [Maisons de la justice et du droit Lyon](#)